

helios

Conditions générales d'utilisation de la plateforme Helios relatives au programme de parrainage « Inviter mes proches »

(Version 1.3, date : 15/05/2023)

Article 1 : Eligibilité

Les participants au programme de parrainage « Inviter mes proches » (ci-après dénommé le « **Programme** ») comprennent les clients existants de Helios (ci-après dénommés les « **Client Existant** ») et la personne parrainée (« **Ami Parrainé** »).

Afin d'éviter toute ambiguïté, les Clients Existants ne peuvent pas se parrainer entre eux comme nouveaux clients.

Le Client Existant ne peut parrainer une personne ayant préalablement commencé l'inscription sur l'application Helios.

L'Ami Parrainé doit être une personne physique âgée d'au moins 18 ans et doit résider en France.

La prime de parrainage (telle que défini ci-après) est versée au Client Existant.

Article 2 : Prime de parrainage

Une prime de parrainage (ci-après dénommé la « **Prime de parrainage** ») peut être obtenue comme suit :

- i. Le Client Existant partage à 1 (un) Ami Parrainé son lien de parrainage unique (ci-après dénommé le « **Lien de parrainage** ») qui lui est fourni dans l'espace client de l'application Helios. Le Lien de parrainage ne peut en aucun cas faire l'objet d'un usage commercial, qu'il s'agisse, notamment, mais sans s'y limiter, de promotions payantes, de publicité en ligne, de diffusion publique via des services de messagerie ou sur des sites internet (tels que Wikipédia, Reddit, les sites de bons de réduction, les blogs sollicitant des récompenses/primes, etc.) d'envoi de spams,

ou encore de l'utilisation de systèmes automatisés ; et

- ii. L'Ami parrainé s'inscrit sur le site Internet Helios (www.helios.do) en cliquant sur le Lien de parrainage, puis ouvre un compte Helios via l'application Helios ; et
- iii. L'Ami Parrainé commande une carte Helios.

L'Ami Parrainé ne peut utiliser le Lien de parrainage d'un Client Existant qu'une seule fois lors de l'ouverture d'un compte Helios.

Article 3 : Montant de la prime

La Prime de parrainage correspond à 3 (trois) mois d'Abonnement à la Plateforme Helios (tel que défini dans les conditions tarifaires) offert pour le Client Existant et 3 (trois) mois d'Abonnement à la Plateforme Helios pour l'Ami Parrainé.

Chaque Client Existant peut prétendre à une Prime de parrainage sans limite.

Article 4 : Divers

Le Programme est offert à titre gracieux par Helios et n'entraîne aucune obligation légale qui puisse être portée devant un tribunal.

Helios peut suspendre, résilier ou modifier les conditions et critères du Programme et des présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment.

En cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation par le Client Existant, Helios se réserve le droit de retirer toute Prime de parrainage déjà reçue. Helios se réserve le droit de clôturer les comptes ou d'annuler la Prime de parrainage en cas de constat d'activité abusive, frauduleuse ou contraire aux Conditions Générales d'Helios. Helios se réserve le droit d'examiner et d'enquêter sur toutes les activités de parrainage et de clôturer les comptes ou de modifier les parrainages à sa seule discrétion, si cela est jugé juste et approprié.

Les conditions énoncées dans les présentes peuvent être mises à jour et/ou modifiées à tout moment sans préavis. Toute modification de ces conditions entrera en vigueur dès sa publication sur le site internet d'Helios (www.helios.do) ou son application.